



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le mardi 20 février 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 21/02/2024

Excusé(s) (9) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. Mme Christine DAGUET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Marie SALLÉ ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY.

12 : Quartier Gare - Demande de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire partielle en vue de l'expropriation des emprises nécessaires au projet de requalification de la rue Pierre Gaultier

De juin 2016 à mars 2017, Châteauroux Métropole a réalisé une étude urbaine pour la requalification du quartier de la gare et la création d'un pôle d'échanges multimodal.

Malgré sa localisation en cœur de ville, il ressort du diagnostic que le secteur gare souffre notamment d'une image urbaine dégradée (traitement des espaces publics peu qualitatif, tissu urbain complexe peu lisible), d'un franchissement difficile depuis les quartiers Sud et d'une intermodalité éclatée.

Au terme de plusieurs mois de réflexion et une remise à jour à l'été 2023, un plan guide permettant de définir les grandes lignes directrices du renouvellement urbain du secteur a été retenu. Cette mutation urbaine porte sur les 15 ans à venir avec un phasage des étapes de mise en œuvre. La requalification d'une portion de la rue Pierre Gaultier, l'aménagement d'une place et la création d'un axe piéton qualitatif longeant le centre commercial Carrefour depuis l'extrémité de la future passerelle s'inscrit dans cette démarche.

Pour ce faire, la collectivité doit finaliser la maîtrise du foncier nécessaire aux aménagements, soit une surface totale au sol de 1 630 m², dont 2 immeubles.

Considérant que l'acquisition par expropriation de ces parcelles permettrait à la Ville de Châteauroux d'achever sa maîtrise foncière et ainsi de réaliser le programme d'aménagement envisagé.

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et plus particulièrement ses articles R.112-1 à R.112-24 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et plus particulièrement ses articles L.161-10 et L.161-10-1 et R. 161-25 à R. 161-27 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et plus particulièrement ses articles L 134-1 et suivants ;

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le dossier de Déclaration d'Utilité Publique et le dossier parcellaire ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet de l'Indre afin qu'il ordonne l'ouverture d'une enquête publique unique, regroupant l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire partielle, et procède à la désignation d'un commissaire enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à poursuivre les procédures et à signer tout acte en sens.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

Le Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

M. Didier DUVERGNE